

Le méthaniseur en questions



Lionel Termoz-Bajat, président de Méthanisère et agriculteur sur Apprieu a présenté la méthanisation puis le projet. En utilisant le lisier et des cultures intermédiaires, le méthaniseur produit du gaz naturel, qui est ensuite vendu à GDF. Cela apporte un revenu aux agriculteurs, permet de valoriser une énergie renouvelable et d'utiliser en fin de parcours un engrais écologique sur les champs. Une technique écologique et durable, puisque les matières premières seront disponibles aussi longtemps que les éleveurs auront des troupeaux et les agriculteurs des champs.

Les habitants étaient conviés à une réunion publique sur le méthaniseur. Porteurs de projet, comité de défense contre le méthaniseur et élus étaient présents pour expliquer à la population leurs points de vue.

Lionel Termoz-Bajat a présenté la méthanisation puis le projet. La méthanisation remporte l'approbation de tous. Prévu pour une installation au début de la rue de la Croix Vanel, à quelques mètres des habitations, le méthaniseur n'est pourtant pas le bienvenu. C'est ce qu'explique le comité de défense contre le méthaniseur à la Croix Vanel (CDCMA) par le biais de son président André Rival, « du fait de son

emplacement, l'activité du méthaniseur entraînera une surfréquentation des routes par les tracteurs des 12 agriculteurs impliqués dans le projet. Ils amèneront leur lisier et repartiront à vide ou avec de l'engrais pour leurs champs. Nous souhaitons que l'emplacement soit revu ».

Un dialogue pas toujours facile

Monique Limon, députée de l'Isère, apporte son soutien aux agriculteurs et souhaite qu'ils puissent vivre de la culture. « Le méthaniseur est une évolution logique de l'agriculture. Utiliser ces matières premières naturelles



Le public venu pour avoir des réponses et pour soutenir les agriculteurs ou le comité de défense.

est également un geste pour l'environnement puisque cela permet de limiter les gaz à effet de serre. C'est un beau projet, dont il faut être fier à Apprieu. Le dialogue est important, mais rien n'est solutionné concernant l'emplacement. Les désagréments ne sont pas pires qu'actuellement. Il faut pourtant penser à l'avenir, se poser les bonnes questions et agir pour que nos petits-enfants vivent comme nous vivons. On a besoin de ces innovations pour évoluer. C'est pourquoi le projet a le soutien de l'État et de bien d'autres organisations. Si l'on veut encore des agriculteurs sur nos territoires, il faut les aider à vivre de leur travail. La balle est dans le camp des élus d'Apprieu (qui ont déposé un recours contre l'installation du méthaniseur à cet emplacement

puisque cette activité n'est pas prévue dans le PLU). On a essayé de répondre au mieux aux questions, j'espérais qu'on sorte de la réunion grandi, et qu'on lance ce projet, mais je n'ai pas compris pourquoi ce terrain ne vous convient pas, car il est au milieu des champs. Si on attend trop, les agriculteurs vont mettre les clés sous la porte ».

Respecter la loi

« Le PLU, qui deviendra intercommunal en 2020 est entre les mains de la CCBE et ne peut plus être modifié d'ici là », précise son président, Roger Vallat. Dominique Pallier résume la situation. « On a beaucoup d'opposition, quelques pour, tout le monde ne s'exprime peut-être pas. La commune a posé

un recours. Le développement durable est important pour nous, preuve avec le parc photovoltaïque, qui a demandé de la négociation aussi. Le méthaniseur n'est pas un sujet facile. Les travaux sont bloqués, la cassation nous a donné raison. Au printemps, normalement, le jugement sur le fond statuera sur le fait que le projet n'est pas compatible avec le PLU : une liste détermine ce qu'il est possible de poser dans une zone agricole. Le méthaniseur n'en fait pas partie. Notre avocate a mis ça en avant. L'échange était important et les réponses aux questions aussi ». Monique Limon concluait, « il faut respecter la loi. On doit se revoir avec les élus afin de sortir par le haut de ce problème et de protéger les agriculteurs ».